

Mission Permanente de la
République du Cameroun
auprès des Nations Unies



Permanent Mission of the
Republic of Cameroon
to the United Nations

22 East 73rd Street
New York, N .Y. 10021
Tel : (646) 850-1827/1824
Fax : (646) 850-1820
www.delecam.us
Cameroon.mission@yahoo.com

New York, Octobre 2022

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour la documentation relative au thème sous rubrique et s'associe aux vœux exprimés par le Secrétaire général.

Ma délégation estime que le respect de l'état de droit aux niveaux national et international est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour le développement socioéconomique. Elle est convaincue de ce que le respect de l'état de droit est la pierre angulaire du contrat social, la manifestation achevée de la civilité inhérente à toute société, tant il règle, prescrit, interdit, protège, met pour ainsi dire fin à l'anarchie.

En conséquence, ma délégation prie le Secrétaire général de continuer à promouvoir l'état de droit absolu et de veiller à ce que chaque citoyen camerounais, dans le respect de la loi, puisse accéder à la justice et participer à la construction nationale.

Au Cameroun, tout le monde a le droit de accéder à la justice. C'est un droit constitutionnel que chaque citoyen vit au quotidien, et ce droit doit être garanti à tous, des plus démunis à la justice. Et afin que les camerounais puissent accéder à la justice, les Hautes autorités de mon pays ont entrepris de restaurer l'état de droit dans certaines zones en surchauffe.

A cet égard, ma délégation remercie les pays amis qui ont entrepris de traduire devant leurs institutions compétentes certains de nos compatriotes et autres personnes dont les actions quotidiennes sont de nature à encourager le désordre et contribuent au chaos sur le territoire camerounais et en appelle à la vigilance de tous afin que nulle part dans le monde des individus ne soient encouragés à commettre de tels actes.

afin que les réseaux de corrupteurs et de corrompus internes et internationaux soient traités avec la même rigueur.

Ma délégation salue la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la corruption qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2021 qui a permis non seulement de tracer les sillons pour renforcer la lutte

FRQWUH OD FRUUXSWLRQ j O pFKHOOH PRQGLDOH PDLV D

OD GpOpJDWLRQ V·LQVXUJH FRQWUH WRXWH WHQWD
l'ordre démocratique et constitutionnel qui pourrait être menée dans tout État.

Ma délégation souligne le caractère fondamental de la liberté d'opinion et d'expression en vertu de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et relève tout de même que l'exercice de cette liberté, doit se faire dans le respect de la moralité et de l'ordre public, du respect des droits et libertés d'autrui, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 29 de la Déclaration. Etant entendu que la liberté d'expression n'est pas absolue, son exercice devrait se faire avec responsabilité.

Même si le monde est en pleine mutation, sa stabilité et sa sécurité seront garanties par la capacité des Etats à rester disciplinés et à agir dans le
FDGUH GH OD OpJDOLWp LQVWLWXpH SDU OD &KDUWH GH
LQVWUXPHQWV SHUWLQHQWV FH TXL SHUPHWUDLW G·
PRPHQW G·DQWLFLSHU OHV FOLYLVVJHU GH D'HO HW DG HF
Etant entenGX TXH OH PRQGH HVW j OD UHFKHUFKH G·XQH J
aux impératifs de développement de nos pays, la réalisation de cet objectif
serait vaine sans la paix, le respect du droit international par tous et la
VROLDULWp DJLVVDQWH j O·p·KHOH GH OD SODQ
&RPPXQDXWp LQWHUQDWLRQDOH GHYUDLW SURPRXYRLU C
LQWHUQDWLRQDO FDUFWpULVp SDU écSixves, Gdes TXLWp
ingérences et du clientélisme, un ordre qui intègre les intérêts de tous les
(WDWV TXL VH SUPFFXSH GH OHXUV VRXFLV UHVSHFV
O·pJDOLWp GH WUDLWPHQW HQUH OHV SD\ V ULFKHV H
organisations et institutions internationales.